

Editorial

UN ETE (PARTICULIEREMENT)

MEURTRIER

Comment mieux traduire notre épouvante, notre crainte, notre désarroi face à l'avenir de notre planète que ne le fait Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU : « *L'effondrement climatique a commencé* ». Et il poursuit par ce que tout un chacun a pu constater cet été : « *Notre climat implose plus vite que nous ne pouvons y faire face, avec des phénomènes météorologiques extrêmes qui frappent tous les coins de la planète* ».

Faut-il encore d'autres catastrophes pour faire vaciller de son piédestal ce gouvernement apparemment peu sensibilisé sur ce sujet. Que faut-il de plus que les 53,3° enregistrés aux Etats-Unis le 16 juillet ou les 52,2° dans la province de Xinjiang en Chine le même jour ou les plus de 50° en Iran ? Que faut-il de plus que les incendies qui ont détruit plus de 16 millions d'hectares de forêts (l'équivalent de 5 fois la superficie de la Belgique) et dont la combustion a causé le dégagement de plus d'un milliard de tonnes de CO² (soit deux fois les émissions annuelles du pays) ? Que faut-il de plus que les 2 800 morts, les 6 000 disparus et les 28 000 personnes déplacées suite à la tempête Daniel et aux inondations gigantesques en Libye ? L'Europe n'aura nullement été épargnée par les événements catastrophiques. En France, en Italie et surtout en Grèce qui a connu le plus grand incendie jamais enregistré dans l'Union Européenne fin août dans le Nord-Est du pays.

Face à ce déluge d'événements effrayants, Macron reste impassible, allant même jusqu'à s'étonner des périodes de canicule (« qui aurait pu penser... ? »), obsédé par son refus d'une écologie soi-disant punitive, arc-bouté sur sa politique sécuritaire considérant les écologistes comme des « écoterroristes ». Et, en revanche, accordant à Pouyanné, PDG de TotalEnergies, le titre d'officier de la Légion d'honneur. Lequel Pouyanné déclarait il y a peu : « *J'assume de poursuivre mes investissements pétro-gaziers car la demande croît* » avant de poursuivre : « *Je respecte l'avis des scientifiques, mais il y a la vie réelle* ».

Mais qui donc dans cette histoire est irresponsable ? TotalEnergies, le gouvernement, Macron ou les manifestants et lanceurs d'alerte écologistes ? De quel côté se trouve la politique raisonnable ? Poser la question, c'est y répondre.

Emmanuelle Jourdan-Chartier,
Présidente de la section

CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES

A l'appel de nombreuses organisations associatives, syndicales et politiques, un rassemblement était organisé ce samedi 23 septembre suivi d'un cortège dans les rues de Lille afin de s'élever contre les violences policières. L'appel unitaire mentionnait « la création d'un contrôle efficace, quotidien, opérationnel et indépendant des forces de police et de gendarmerie », notamment « la mise en place d'une autorité administrative indépendante qui contrôle l'action quotidienne des forces de sécurité intérieure, qui formule des avis contraignants sur les méthodes et habitudes professionnelles ». Bref, « La police ne peut plus contrôler la police ».

Le rassemblement a permis d'écouter le témoignage poignant de la famille d'Amine Leknoun, tué il y a un an à Neuville en Férin après un contrôle, ainsi que celui de la mère de Matisse, pourchassé par les forces de l'ordre à Fives, percuté et tué par un TER en 2017.

Le cortège composé d'un millier de manifestants a ensuite parcouru les rues de Lille. La LDH, déjà très engagée dans la préparation de cette manifestation, était présente en nombre dans le cortège.



CD

« ABAYA » : AU-DELA DES GESTICULATIONS, RECONSTRUIRE DU COMMUN

La rentrée scolaire s'ouvre sur une énième polémique sur les vêtements des jeunes femmes musulmanes, qui, à partir d'incidents qui ne touchent que 0,25% des établissements scolaires, mêle une fois encore crispations identitaires, pièges politiques et crises du commun.

Crise du commun laïque, fondé en 1905 autour de l'égalité liberté et de l'émancipation des consciences, qui ne peut servir ni à exclure ni à discriminer. Certes, il y a des pressions identitaires qui cherchent à enfermer les individus dans des traditions oppressives, et, sur les enjeux fondamentaux, la fermeté est nécessaire – par exemple pour assurer l'égal accès des filles et des garçons à tous les enseignements. Mais comme le disait Aristide Briand dès 1905, la République n'a pas à décider, au nom d'interprétations théologiques qui ne la concernent pas, d'interdits vestimentaires qui passent à côté de l'essentiel – ce qu'il y a ou non sur les corps mais dans les esprits.

Crise du commun éducatif, précisément : inégalité d'accès à l'éducation qui s'ajoutent aux discriminations, au racisme et aux violences abusives dans l'exercice de la force publique ; dégradation constante des conditions d'exercice du métier d'enseignant, qu'aucun « pacte » ne peut masquer ni atténuer. Là où les services publics reculent, ne reste que la gesticulation autoritaire et la démagogie électorale ... qui ne peuvent qu'aggraver les maux que l'on prétend combattre, comme on le voit depuis des décennies.

Les élèves, les enseignantes et les enseignants, les citoyennes et citoyens que nous sommes, méritent mieux. Quel avenir commun pour les jeunes, quels que soient leur genre et leurs croyances ? Quelles forces collectives pour porter l'émancipation et l'égalité en dignité et en droits ? C'est seulement avec elles et eux, autour de valeurs partagées et enfin prises au sérieux, que cet avenir peut se construire : dans le refus des identitaires, certes, mais dans le respect des identités

Communiqué LDH France

PRECARITE ALIMENTAIRE : LES ETUDIANT.ES FACE AU COUT DE LA VIE, LES RESTOS DU CŒUR EN GRANDE DIFFICULTE

Les chiffres de la dernière enquête de l'Observatoire de la Direction des Formations de l'université de Lille sont sans appel. La rentrée n'aura jamais été aussi compliquée pour les étudiant.es avec une hausse effarante du coût de la vie: 18% d'entre elleux sautent des repas de manière répétée pour des raisons financières. Les étudiant.es étranger.es sont les plus impacté.es avec notamment des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur qui ont explosé depuis 2016 (une inscription en licence coûte 2770 euros et 3770 euros pour un cursus de master).

Au-delà des étudiant.es et de cette période de rentrée, la précarité touche de plus en plus largement et durement l'ensemble de la population. Aujourd'hui, ce sont neuf millions de personnes qui se trouvent "en situation de privation matérielle et sociale" selon les dernières données récoltées par l'Insee.

Parmi ces 9 millions de personnes, 4 millions bénéficient de l'aide alimentaire. Face à l'inflation, les loyers, les charges, les transports ou les produits d'hygiène, c'est souvent sur le budget alimentaire que l'on rogne pour survivre au mieux. Avec un marché de l'alimentation fortement impacté par l'inflation (+ 14,7% en un an), la précarité alimentaire n'impacte pas seulement le nombre de repas par jour mais également la qualité et la diversité des produits consommés.

Les associations à bout de souffle.

Ainsi les associations d'aide alimentaire se trouvent aujourd'hui sursollicitées par ceux qui ont faim et qui n'ont plus d'autre solution. Entre 2022 et 2023, les Restos du Cœur ont enregistré une hausse 25% des demandes d'enregistrement en tant que bénéficiaires. Cela représente 170 millions de repas distribués sur une année.



Dans une situation déjà précaire, l'association (qui compte par ailleurs 12% d'étudiant.es dans ses bénéficiaires) a appelé au secours ce 3 septembre, via une allocution télévisée pour alerter sur sa situation financière. Son président Patrice Douret a ainsi annoncé devoir couper cette aide alimentaire à près de 150 000 personnes cet hiver en raison de fonds insuffisants.

Suite à cet appel, les Resto du Cœurs ont reçu un élan de solidarité : de très nombreux dons privés, 15 millions d'euros de la part de l'Etat, 500 000 euros des joueurs de l'équipe de France, un million de yaourts de la part de Danone et 10 millions d'euros de la part de Bernard Arnault... (pour rappel, celui-ci avait donné 200 millions d'euros pour la reconstruction de Notre Dame).

Si les Restos du Cœur ont salué ces généreux dons, le déficit à combler reste de 35 millions d'euros. De son côté, la Croix Rouge a également alerté sur sa situation critique : avec une hausse de la demande et du prix de l'énergie, l'association s'attend à un déficit de 50 millions d'euros cette année.

La charité c'est bien, un système équitable c'est mieux.

L'intervention de Patrice Douret a permis à l'association d'améliorer quelque peu sa situation mais ces aides d'urgence ne permettront pas à l'association d'assurer la durabilité de ses engagements. Et qu'en est-il du reste du tissu associatif français qui se bat également tous les jours pour nourrir le plus de personnes possibles face aux manquements de l'Etat ?

Plutôt que de tenter de sauver en urgence les Restos du Cœur, la priorité de notre gouvernement devrait être de repenser notre système alimentaire et de lutter contre l'optimisation fiscale qui empêche une juste redistribution des richesses (coucou Bernard !).

Car c'est avant tout notre système économique qui creuse les inégalités. Souvent incriminée, la crise sanitaire du Covid19 n'a fait que révéler de manière toujours plus flagrante la fracture sociale qui se joue sur le sujet du droit à l'alimentation.

LD

LU ET A LIRE

LUTTER CONTRE LE RACISME

Il ne s'agit pas d'un livre mais plus modestement d'une brochure. Mais ce document bref n'en est pas moins très intéressant. De façon didactique, ce texte fait le point sur les principaux débats et controverses sur la question du racisme et présente les positions de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH).

Beaucoup de thèmes sont abordés qui font la une de l'actualité et des médias de façon souvent très superficielle, voire tendancieuse. Pour ne prendre que quelques exemples, sont abordés la question des racismes (l'antisémitisme, l'islamophobie mais aussi le racisme anti-Asiatique ou anti-Noir), du droit à la différence avec l'opposition intégration/assimilation, des polémiques autour de l'intersectionnalité et des termes « woke »/ « cancel culture », etc.

Comme il est précisé dans la brochure, « éclairer les débats n'est pas un exercice académique mais bien une nécessité pour l'action. Car le racisme pose des questions et appelle des réponses politiques : la première consiste à le démasquer et à l'analyser comme phénomène historique et comme fait social et politique ; la seconde, à le dénoncer et à le combattre sur tous les terrains idéologiques, politiques, juridiques, philosophiques et culturels ».

Cette brochure se lit bien, se lit vite et est très utile. Et en plus c'est gratuit, il suffit de s'adresser à un adhérent de la Ligue ou de le commander en ligne sur le site.

Lutter contre le racisme. Débats, enjeux et controverses d'aujourd'hui, Ligue des Droits de l'Homme, février 2022

CD

RAPATRIEE DE SYRIE : ECHEC AU PREFET DE CHOC

Sana a eu la malchance de naître dans une famille de djihadiste. Née à Lille il y a 24 ans, elle a vécu toutes les contraintes et les souffrances liées à une idéologie qu'elle subit dès son enfance : le voile imposé, la séquestration, l'embarquement forcé pour la Syrie alors qu'elle a 15 ans, le mariage arrangé – un viol, dira son avocate -, les tentatives avortées de fuite, la haine d'une mère hostile à ses refus d'être une fille soumise, les horreurs de la guerre en Syrie, l'enfermement et les privations durant 4 ans au camp d'Al Roj.

Sana obtient finalement le rapatriement en France en 2023. Elle a deux enfants âgés de 5 et 7 ans. Elle subit à son retour en France tous les contrôles et les interrogatoires réservés à ces rapatriés. Aucune inculpation ne la frappe. Psychologues, psychiatres, éducateurs concluent tous qu'elle ne constitue pas une menace. Elle s'apprête à reprendre une vie simple en France – Disneyland pour ses enfants.

Mais hélas, le Préfet du Nord, sans aucun souci de sa situation et de son parcours de mineure contrainte ne voit en elle qu'une Algérienne sans papier. Dans sa hargne anti-immigrés, il décide de l'expulser et de la renvoyer dans une Algérie qu'elle n'a jamais connue. Il la convoque devant la commission d'expulsion. Plus, il s'y rend en personne pour déverser à son encontre des mensonges et des interprétations malveillantes en l'accusant d'intention violente, de djihadisme et de manipulation.

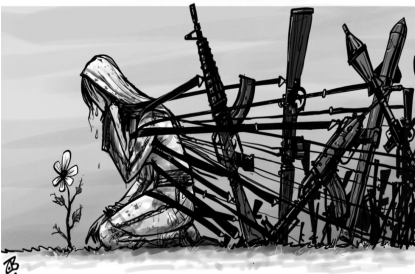


Dès que l'intention d'expulsion du préfet a été connue, un comité de soutien national s'est mis en place avec Henri Leclerc, président d'honneur de la LDH, mais aussi Catherine Deneuve.

Restons vigilants

La commission des expulsions a fait preuve de sagesse et ne s'est pas laissée prendre aux mensonges et aux calomnies. Dans leur jugement du 27 septembre les magistrats ont donné un avis défavorable à l'expulsion, infligeant ainsi un cinglant camouflet au préfet de choc anti-immigrés.

THE SYRIAN REVOLUTION



Mais il nous faut demeurer vigilants car la commission n'a qu'un avis consultatif et le Préfet Leclerc peut s'entêter dans son acharnement inhumain et maintenir sa volonté d'expulsion.

Affaire à suivre donc.

GM

QUAND L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE

A la différence des années suivant la Libération qui donnent lieu à des combats pour réaffirmer le caractère laïque de l'école face à la religion catholique, notamment l'interdiction des crucifix dans les écoles publiques, les problématiques liées à la laïcité se concentrent depuis quelques décennies nettement sur la religion musulmane.

Alors que le foulard islamique est porté à la fin des années 1980 dans plus de cent cinquante établissements, aucune attention particulière n'est accordée à ce phénomène. Les choses changent en 1989. Trois adolescentes de 13 et 14 ans sont exclues d'un collège de Creil car elles refusent d'ôter leur foulard en classe. Le gouvernement Jospin est pris de court, pensant dans un premier temps qu'il s'agissait d'une affaire mineure. Saisi par le gouvernement, le Conseil d'Etat, tout en rejetant les signes religieux au caractère « ostentatoire ou revendicatif », considère que le port du voile n'est pas incompatible avec l'exercice de la laïcité, et laisse les chefs d'établissement juger au cas par cas.

Les choses s'accroissent à partir de 2002. Une lycéenne voilée est exclue de la quasi-totalité des cours tout en restant inscrite dans l'établissement scolaire. Les enseignants qui se sentent démunis et qui considèrent que ce n'est pas à eux de juger du caractère ostentatoire, se mettent en grève. La question dépassant les clivages politiques, Chirac met en place une commission présidée par Bernard Stasi qui préconise à la fois de mieux reconnaître l'islam (en intégrant l'Aïd-el-Kebir parmi les jours fériés, mais qui ne verra jamais le jour !) et d'interdire « les tenues et signes manifestant une appartenance religieuse ou politique ». Ce rapport inspirera la loi du 15 mars 2004.

La loi, si elle bannit aussi de l'école la kippa juive, les croix catholiques, a pour cible principale le voile.

Par trois fois de 2011 à 2021, la droite cherche à interdire aux mères accompagnatrices de sorties scolaires de porter un voile mais sans succès malgré le soutien affiché de Blanquer en 2019.

Enfin, la polémique se recentre en 2022 sur l'apparence vestimentaire des élèves. S'appuyant sur une note de l'Education Nationale observant une hausse des signalements de port d'abayas, qamis et djellabas, trois vêtements répandus dans les pays musulmans. Jugeant trop timide la réaction du ministre Pap N'Diaye, la droite impose son départ du ministère et son successeur, Gabriel Attal, se précipite pour annoncer sa volonté d'interdire dès la rentrée abayas et qamis.

CD

ISRAËL : THÉOCRATIE OU DÉMOCRATIE

Les rapports tumultueux entre Israël et la Palestine sont l'un des thèmes priorisés par notre G.T International. Il ne se passe pas un jour sans qu'on puisse lire dans la presse des échos de la répression et des exactions menées dans les territoires occupés contre la résistance palestinienne. De même qu'on lit de plus en plus d'informations sur les manifestations de la société civile contre les réformes scélérates entreprises par la coalition d'extrême-droite menée par l'ineffable Netanyahu.

L'histoire que raconte le journaliste Jean Stern dans Siné Mensuel (qui n'a rien d'un brûlot antisémite) est édifiante. Le procès d'un jeune homme, Elisha Yered, accusé d'avoir été le meneur d'une descente de colons dans un village des territoires occupés. Yered vit dans l'une de ces 11 colonies considérées comme illégales par le gouvernement lui-même et bien sûr par le droit international. Stern ajoute que la cour suprême avait demandé son évacuation en 2012.

Les colons amènent des moutons, à titre de provocation, sur la terre des Palestiniens et il s'ensuit un échange d'insultes et de jets de pierres. Qusai Jamal Maatan s'effondre, victime d'un tir des colons dont Yered est accusé. Il fait partie des « jeunes des collines » qui veulent libérer la Cisjordanie des Palestiniens. Au terme du procès, il n'est pas placé en détention, juste assigné à résidence. Yeder fait partie de la formation suprémaciste de Ben Gvir Force Juive, l'une des composantes du gouvernement Netanyahu. D'ailleurs, Ben Gvir est ministre de l'Intérieur.

Une anecdote qui dit bien le climat régnant en Israël, où la cour suprême est en passe d'être inféodée au pouvoir politique avec un gouvernement

qui pourrait la priver d'être juge de la légalité des lois. Les magistrats font de la résistance, mais le processus anti-démocratique – on parle de coup d'état – est enclenché.

C'est contre ce coup de force anticonstitutionnel que des centaines de milliers d'Israéliens manifestent chaque semaine depuis le début de l'année. 500000 manifestants dans les rues des grandes villes fin juillet avec une marche de Tel Aviv à Jerusalem. 12000 réservistes de l'armée se disent prêts à cesser de servir.

Même si la jonction n'est pas faite avec la question palestinienne qui est consubstantielle des menaces pesant sur la Cour suprême, celle-là même qui a arbitré bien des litiges territoriaux en faveur des Palestiniens. Une telle mainmise du pouvoir politique sur une haute juridiction incontestée aboutirait à confondre pouvoirs exécutifs et judiciaires, conduisant à un déni démocratique mortel pour le futur de l'État d'Israël comme pour le peuple palestinien. C'est aussi la marque de l'échec de la gauche israélienne.

« On ne construit pas une société démocratique en opprimant un autre peuple », conclut Denis Sieffert dans un éditorial de Politis (24 – 30 août). Lui qui souligne que deux mondes s'affrontent, « l'un qui se veut démocratique et moderne, l'autre théocratique, raciste et violent ».

C'est lui qui est au pouvoir, c'est lui qu'il faut combattre et la LDH a toute sa place dans ce combat qui doit se mener sur tous les fronts.

D.D

CHILI : L'AUTRE 11 SEPTEMBRE

Pour chacun d'entre nous, le 11 septembre 2001 a été un véritable traumatisme avec la chute des Twin Towers à New York et ses plus de 2000 victimes. Mais, pour les plus anciens, un autre 11 septembre reste présent dans nos mémoires : le 11 septembre 1973.

Ce jour-là, a lieu le coup d'Etat qui renverse le gouvernement du président démocratiquement élu Salvador Allende et met fin à une expérience de construction du socialisme par la voie démocratique. Très vite après son accession au pouvoir en 1970, le gouvernement de gauche est confronté à une très forte hostilité de la part de la CIA, de la multinationale ITT, de la droite et l'extrême-droite chilienne, de secteurs de l'armée et des milieux patronaux. Cela s'exprime de deux façons : essayer de provoquer un chaos économique en bloquant les crédits, en arrêtant les importations de marchandises chiliennes, notamment le cuivre ; pousser à l'intervention de l'armée avec la préparation d'un coup d'Etat dès les premiers jours du nouveau gouvernement. Comme le dit de manière particulièrement cynique Kissinger, conseiller du Président des USA, « *je ne vois pas pourquoi nous resterions les bras croisés à regarder comment un pays devient communiste à cause de l'irresponsabilité de son peuple* ». Il est vrai qu'Allende avait instauré le plafonnement des prix des biens de consommation, l'augmentation sensible des salaires minimum et la nationalisation des mines de cuivre (votée à l'unanimité par le parlement).

Ces efforts de déstabilisation seront couronnés de succès trois ans plus tard. Après des élections qui voient les scores de la gauche progresser, un premier putsch est déjoué en juin 1973 mais des grèves des professions libérales et des camionneurs se mettent en place. Allende, qui cherche en vain à ménager l'armée, nomme plusieurs commandants au gouvernement et y intègre également un certain Pinochet. Le 11 septembre 1973, le palais présidentiel est assiégé. Allende refuse de quitter le Chili et deux avions de chasse bombardent le palais qui est envahi peu après. Allende est déjà mort, il s'est suicidé.

Dans les jours qui suivent, les atteintes aux droits de l'homme sont à la fois extrêmement graves et innombrables. La junte militaire prononce immédiatement la dissolution du Congrès, des conseils municipaux, des syndicats et des partis politiques. La liberté de la presse est abolie, le couvre-feu instauré. La répression va être terrible, elle frappe en particulier le Parti Communiste, le Parti Socialiste et les militants du MIR, une organisation révolutionnaire. Des milliers d'opposants sont parqués au stade de Santiago, de très nombreux prisonniers sont torturés, d'autres « disparaissent ». En décembre 1973, 18000 prisonniers se trouvent dans des camps de concentration. Pendant que le gouvernement chilien adopte les recettes ultra-libérales des Chicago Boys.

L'indignation est considérable au plan international et des mobilisations s'organisent pour accueillir les exilés. En France, l'élan de solidarité est particulièrement important : environ 15000 ressortissants chiliens seront accueillis à compter du 11 septembre 1973.

C'était en d'autres temps, il y a 50 ans !

C.D

LA LDH ET LA GRANDE GUERRE 1914-1918

Le déclenchement de la guerre en août 1914 s'inscrit dans la logique inexorable des rivalités européennes dominées par l'antagonisme entre la France et l'Allemagne après la débâcle de l'armée impériale française lors de la guerre de 1870 et l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne.

En ce début de 20^{ème} siècle, la LDH craint la guerre. En avril 1911 son président, Francis de Pressensé reproche au gouvernement sa timidité dans sa prise de position en faveur du désarmement. En 1913, le Comité Central s'oppose à la loi d'allongement à 3 ans de la durée du service militaire. En juillet 1914, elle rend hommage à Jaurès.

Ligue dans « l'Union sacrée »

Mais la Ligue est emportée dès l'entrée en guerre par le tsunami nationaliste de « l'Union sacrée ».

Cela explique en partie le relatif silence de la LDH au début du conflit. Mais il faut aussi impliquer l'existence d'une censure implacable dès le 5 août 1914, le dépaysement du Parlement à Bordeaux et la mainmise militaire sur la vie politique.

Les débuts de la guerre sont calamiteux. Comme le dit l'historien Nicolas Offenstadt « L'entrée en guerre, la retraite puis l'ajustement de la guerre en tranchées multiplient les situations instables, tant du point de vue du comportement des soldats que de celui de la justice militaire, dont la sévérité est renforcée pendant ces premiers mois de conflit. »

Les méfaits de l'ordre militaire

La confusion et la frénésie de la première année du conflit conduisent à une multiplication sans égal des exécutions – sommaires ou judiciaires. Les victimes sont des soldats fusillés pour désobéissance, même minime, ou abasourdis par les conditions du combat ou l'irresponsabilité du commandement. Exécutés après simulacre de procès ou après tirage au sort lors de retraites. Ces exécutions frappent aussi des civils victimes de l'obsession de l'espionnage et abattus sans jugement en 1914. En mars 1914, dans l'Aisne, 6 soldats du 298^e RI, tirés au sort, sont fusillés pour reculade. A Souain, en mars 1915, quatre caporaux sont fusillés. A Fleury, en avril, 4 hommes tirés au sort sont exécutés.

Autant d'exécutions qui deviendront des « affaires » car la justice militaire est assez rapidement mise en cause.

Dès 1915, la LDH demande des garanties. Réclamation encore prudente qui en fin d'année devient une demande pressante de reconnaissance des erreurs des Cours Martiales. Les protestations de la LDH trouvent leur origine et leurs relais chez des familles (Blanche Maupas ou le père du Lieutenant Chapelain), dans des comités souvent animés par des syndicats d'enseignants ou chez des parlementaires. Les premiers résultats se font sentir avec la suppression de ces Cours Martiales et par la reprise progressive des pressions des acteurs politiques sur la justice militaire.

Durant l'été 1916 la LDH demande le redressement des erreurs commises par les tribunaux militaires. Cette demande est reprise par des parlementaires, notamment après les mutineries de 1917.

En mars 1916, le congrès de la LDH définit les conditions d'une paix durable et le rôle que pourrait jouer une Société des Nations. Au congrès de 1917, les débats sont âpres. Une tendance pacifiste animée par Séverine réclame « l'arrêt des massacres » mais la motion demandant l'arbitrage immédiat des états neutres pour mettre fin au conflit est minoritaire face à ceux qui acceptent sa poursuite.

La Ligue salue, bien sûr, le retour à la paix. Ferdinand Buisson, président de la LDH et futur Nobel de la paix, puis le Congrès réclament la création de la SDN. La Ligue se prononce pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et condamne à la fois le « nationalisme de race » et le « nationalisme philologique »

La période de l'après-guerre focalise la Ligue sur deux sujets majeurs : La campagne pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple et le débat interne sur l'analyse des causes de la guerre.

Le débat sur les causes de la guerre

La connaissance progressive de documents historiques alimente un profond conflit interne car derrière l'analyse des origines de la guerre se profile la critique a posteriori de la participation originelle de la Ligue à « l'Union sacrée ». Deux groupes antagoniques se constituent sur cette question à tous les niveaux de la Ligue et lors de chaque congrès jusqu'à 1937 où le pouvoir hitlérien en Allemagne donne un sens nouveau au débat.

La campagne pour la réhabilitation

Le retour à la paix permet à la Ligue de poursuivre et amplifier l'action débutée en 1915. Jusqu'en 1920 on en reste toutefois à une demande de réparation des erreurs judiciaires. La revendication concernant les fusillés n'est qu'un volet de la lutte pour l'amnistie des mutins de 1917 et des déserteurs. L'Etat, peu porté à la remise en question de l'ordre militaire de guerre multiplie les blocages. La Ligue réagit par ses propres enquêtes et sa propre campagne qui prend une grande ampleur à partir de 1922.

En 1924, la Ligue fait voter une loi reconnaissant l'innocence des personnes exécutées sans jugement. 1926 et 1928 marquent de nouveaux succès législatifs et aboutissent en 1932 à la création d'une « Cour spéciale de justice militaire » qui peut revenir sur tous les jugements des conseils de guerre.

La montée du nazisme, la guerre de 40, la guerre froide, la 4^{ème} puis la 5^{ème} République vont devenir les priorités de la LDH mais le sort des fusillés reste en permanence une préoccupation.

L'aboutissement de l'action de la Ligue se situe le 5 novembre 1998 : le Premier Ministre Lionel Jospin tient sur le plateau de Craonne un discours de rupture avec les positions traditionnelles de l'Etat. Discours que Le Monde du 7 novembre résumera dans son titre « La République honore les mutins de 1917 »



La dénonciation de la première boucherie » du 20^{ème} siècle et des infamies de l'ordre militaire restent encore aujourd'hui un thème de réflexion et de mémoire pour la LDH, pour la Libre Pensée, pour l'ARAC (Anciens Combattants Républicains) et pour de nombreux militants pacifistes. Lutte pour la paix et pour la justice, indissolublement liés.

La Grande Guerre fut pour la LDH l'occasion d'un siècle d'action et de débat qui contribuèrent à mieux asseoir et à développer une Ligue sachant évoluer à contre-courant et assumant le débat, et même le conflit en son sein. Une des manières d'assumer sa modernité

GM

Sur cette question, un livre s'impose : Nicolas Offenstadt : Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914 – 2009) Edition Odile Jacob

La section LDH de Lille dispose d'une exposition sur « Les troupes coloniales dans la guerre 14-18 et la région LDH une autre sur les fusillés pour l'exemple.

La section de Lille a publié en 2017 une brochure sur les 5 soldats lillois fusillés pour l'exemple.

A QUOI ÇA C.E.R ?

Beaucoup d'associations ont été vent debout contre le Contrat d'Engagement Républicain, sans pouvoir empêcher la mise en œuvre de cet outil étatique destiné à contrôler, sinon à museler, les collectifs et associations populaires, citoyennes ou environnementales. Retour sur ce fameux contrat officiellement destiné à faire régner la paix civile, mais au prix de baisses ou d'absences de subventions pour les collectifs les moins dociles.

On nous dit que « le Contrat d'Engagement Républicain est une série d'engagements auxquels doit souscrire toute association ou fondation qui sollicite une subvention... Demande un agrément d'État ou d'utilité publique ou souhaite accueillir un volontaire en service civique ». Fort bien, jusque-là, pas de quoi grimper aux rideaux. Tout aussi empreint d'humanisme et de bienveillance, le C.E.R vise à « respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution, ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et, plus inquiétant (c'est moi qui souligne), « s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Qu'est-ce à dire ?

Les associations, dans leur ensemble et leur diversité, seraient-elles tenues, sous peine de se voir retirer toute subvention, à laisser de côté leurs aspirations au changement – qu'il soit écologique, social ou démocratique – sous couvert de bonne conduite républicaine et d'allégeance à l'état des choses, au gouvernement et à ses politiques, le doigt sur la couture du pantalon ?



Il faut toutefois revenir à la genèse de ce contrat, qui trouve son origine dans une vieille loi (avril 2000) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Une resucée de cette loi dont les décrets ont été promulgués le 31 décembre 2021, applicables dès le 2 janvier de 2022. On n'aura pas perdu de temps.

On peut en retracer l'historique à travers les attentats de Charlie Hebdo (et de l'Hyper Casher) du 7 janvier 2015 ou encore de ceux du Bataclan du 13 novembre de la même année. Plus près de nous, avec l'assassinat du professeur Samuel Paty par un individu se réclamant de l'Islam radical. Sous prétexte de combattre l'Islam radical, c'est d'abord Manuel Valls qui avait sorti la grosse artillerie, avant de se voir concurrencé par le gouvernement Macron et ses zélés serviteurs, tous plus républicains les uns que les autres, à commencer par notre Gérard Darmanin local, celui qui, après Sainte-Solline, s'interrogeait sur le bien-fondé des subventions à la LDH, soit dit en passant.

La LDH a été, comme beaucoup d'associations, vent debout contre le C.E.R et cette forme de prime à la bien-pensance. De nombreux sociologues, parmi lesquels Julien Talpin, ont expliqué à longueur de débats publics ce que ce contrat avait de pernicieux, au sens où, sous couvert de consensus républicain, on visait essentiellement toutes les formes de contestation radicale regroupées sous le terme générique, bien connu de la droite et de son extrême, d'islamo-gauchisme. Pour preuve la dissolution de l'Observatoire de la laïcité, jugé trop complaisant avec cette mouvance nébuleuse qu'on se plaît à instrumentaliser.

Pour être concret, deux exemples doivent nous mettre en garde contre le C.E.R, contre lequel la lutte est toujours d'actualité.

D'abord la suppression à l'association Alternatiba de sa subvention par la Préfecture de la Vienne pour avoir organisé des stages de désobéissance civile ; suppression contestée par la ville de Poitiers. On connaît la place qu'occupe Alternatiba dans la mouvance de l'écologie radicale. Plus près de nous, c'est la MRES en la personne de son président qui a écopé d'une admonestation de la Préfecture pour avoir abrité un débat public mené par l'association NADA contre l'extension de l'aéroport de Lille – Lesquin.

On le voit, ce qui était censé être une garantie aux dérapages anti-républicains de certaines associations jugées confessionnelles, sert souvent à combattre un militantisme écologique et social luttant contre les grands projets inutiles (et imposés) dont est friand le néo-libéralisme et ses affidés. Les associations ont su s'unir contre la suppression des emplois aidés et les « social-bonds », elles doivent aussi agir de concert contre ces contrats qui visent à les museler. La LDH prendra sa part.

D.D

N.B : Vous pouvez retrouver sur notre chaine Youtube, le débat sur le C.E.R organisé en 2022 par la LDH Lille avec Pierre Januel et Julien Talpin : <https://site.ldh-france.org/lille/2022/10/19/debat-comment-letat-sattaque-a-nos-libertes-avec-pierre-januel-et-julien-talpin/>

□ 5 OCTOBRE, 19 OCTOBRE

Réunions de sections, RDV à **18h30 au 5 rue de Saint Omer !**

□ 13 OCTOBRE

Pour la commémoration du 17 octobre 1961, nous recevrons Gilles Manceron, historien et membre du CN de la LDH qui interviendra sur : « La colonisation et la guerre d'Algérie : un passé encore présent ». Cette intervention sera précédée par la conférence gesticulée « Aïcha » présentée par Nadège de Vaulx.

RDV à l' Antre 2, 1 bis Rue Georges Lefebvre, 59000 Lille à 18h00.

□ 20 OCTOBRE

Tour de France de la santé : 4 heures pour la santé, pour sortir de la crise sanitaire et répondre aux besoins de la population.

RDV à la Salle du Gymnase, Place Sébastopol à Lille 18h à 22h.

NOUS CONTACTER :

lille@ldh-france.org

SUIVEZ NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE WEB ET NOS RESEAUX SOCIAUX

<https://site.ldh-france.org/lille/>

Twitter : @ldh_lille

Facebook et Instagram : @liguedesdroitsdelhommeille

AGENDA

GT INTERNATIONAL

Si la section lilloise s'est toujours investie sur les questions internationales, ces actions et discussions sont désormais encadrées par la mise en place du groupe de travail international qui se réunit tous les mois depuis le mois d'avril dernier.

Les questions internationales étant un domaine très vaste et dans lequel les droits de l'Homme sont constamment bafoués, notre groupe a décidé de centrer son travail de recherche autour de cinq zones géographiques et cinq thématiques: Israël/Palestine, la République Démocratique du Congo, l'Italie, la Chine et également l'Europe au sujet de la montée des États illibéraux et de l'extrême droite.

Les thématiques sur lesquelles nous nous concentrons sont les questions de genre, l'esclavage moderne, la gestion des ressources (eau, souveraineté alimentaire), le climat et la peine de mort. Nous effectuons également une réflexion transversale sur la paix.

Afin de travailler sur ces sujets, nous effectuons des veilles de recherche et pouvons participer à des actions menées par d'autres associations. Nous sommes par exemple en contact avec l'association Amitié Lille Naplouse avec laquelle nous travaillons sur la question du conflit israélo-palestinien et réfléchissons à des initiatives communes pour apporter notre soutien aux prisonniers napoléoniens et à leurs familles.

En plus de rédiger de nombreux articles dans la Lettre, le GT a notamment déjà pu présenter son travail lors de la Pride de Lille au mois de mai dernier, nous avons ainsi réalisé des tee-shirts et pancartes sur la question des droits et des discriminations des personnes lgbtqi+ dans le monde entier.

Depuis le lancement du gt nous avons également eu l'occasion de nous pencher sur la guerre en Ukraine, la montée de l'extrême droite en Europe, la menace des armes nucléaires dans le monde ou encore les peines de mort en Birmanie.

Si vous souhaitez vous investir sur les questions internationales au sein de la LDH Lille, n'hésitez pas à nous contacter.

Le GT international se réunira de nouveau le 26 octobre prochain.

LD

ACTUALITES

DES GROUPES DE TRAVAIL

GT GENRE ET EGALITE

Ce 12 septembre dernier a eu lieu la première réunion du GT " Genre et égalité".

Ce fut l'occasion de mettre en place le groupe en décidant des futures thématiques de travail et de nos champs d'action. Sont ainsi revenues l'envie de travailler autour de la contraception, du droit à l'avortement, de la transidentité, de l'accès aux soins de santé, des violences conjugales et des droits des personnes LGBTQ+. Comme moyens d'action, le groupe a pour volonté de débattre, de créer un espace de partage d'informations mais aussi de participer à des initiatives engagées sur ces sujets.

Notre premier terrain de réflexion lors de cette réunion fut autour de la question des violences sexuelles et sexistes (VSS) en politique et notamment de la place de leurs auteurs après une condamnation. En nous appuyant plus particulièrement sur le cas d'Adrien Quatennens, qui fait débat depuis un certain temps sur la scène politique et militante, nous avons discuté de la double peine, de la place de la justice dans ces affaires et aussi du délai de décence pour un retour en politique.

Un des éléments ayant retenu notre attention est la stratégie DARVO (Deny, Attack, Reverse Victim and Offender) dans les affaires d'agressions envers les femmes. Cette stratégie consiste pour l'agresseur à nier les attaques portées contre lui, de contre attaquer et d'inverser les rôles en se faisant passer pour la victime. Il nous semble très important d'étudier les affaires de VSS pour pouvoir comprendre et analyser ces mécanismes et comportements dangereux pour les femmes.

Il est aussi et surtout nécessaire d'engager une politique de lutte plus efficace contre les VSS en France.

C'est un des sujets importants sur lequel nous allons continuer de réfléchir et de nous impliquer dans la suite de ce GT. Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à rejoindre le groupe qui se réunira de nouveau en novembre prochain.

ND

Les groupes de travail permettent aux adhérent-e-s de la section de s'emparer des sujets sur lesquels la LDH est impliquée ou souhaite le faire. Ils sont indispensables à la vie démocratique de l'association. Si vous souhaitez rejoindre un de ces groupes de travail, n'hésitez pas à en contacter les responsables :

GT International : jfbonhomme@yahoo.fr

GT Genre et égalité : ninadancette@gmail.com
